ANEM
www.anem.org

POUR LA MONTAGNE

Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / mai 2019 - 6 €

N°304

ENTRETIEN

Aurélie Maillols, vice-présidente de la région Occitanie : « Les habitants de nos deux massifs ont la parole »

CNM

Bilan d'étape des groupes de travail

EUROPE

Les enjeux montagne dans les élections européennes

DOSSIER

LES HABITS NEUFS DES OFFICES DE TOURISME

NUMÉRO 304 MAI 2019

À LA UNE : Depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, les offices de tourisme ont dû se conformer à de nouvelles règles. Dans de nombreux endroits, l'adaptation ne s'est pas faite sans grincements de dents mais la loi montagne, notamment, a autorisé quelques ajustements, variantes et dérogations afin que la promotion touristique soit mieux adaptée à la nouvelle organisation territoriale.

Illustration : DR

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org

@AnemMontagne

édito

JEANINE DUBIÉ, *secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Pyrénées*

« MONTAGNE D'EUROPE, ES-TU LÀ ? »

ASSEMBLÉE NATIONALE

« Entre réunion de la commission permanente du Conseil national de la montagne et élections parlementaires européennes, plusieurs rendez-vous majeurs de ce mois de mai sont, pour la montagne, porteurs autant d'espoirs que d'enjeux. Mais c'est principalement vers l'Europe que nos yeux se tournent. Malmenée, durant la législature qui vient de s'achever, entre Brexit et crise migratoire, l'Union européenne a manifestement besoin d'un nouveau souffle. Il y a cinq ans, nous appelions ici à un « mieux » d'Europe, et nous constatons aujourd'hui que ce vœu reste d'une grande actualité.

En priorité, nous avons tous besoin que l'Europe soit plus proche et plus protectrice, c'est-à-dire plus concrète et positive pour le citoyen, si nous voulons qu'elle soit mieux comprise et mieux défendue. Une démarche qui vaut tout aussi bien pour la montagne, ses populations et ses élus. Au fur et à mesure que les politiques de l'Union tendent à conforter le réseau des villes et à traiter de plus en plus des réalités urbaines, il est temps de rappeler que la montagne est une réalité qui ne concerne pas moins de 17 États membres sur 28, et qu'elle représente en superficie plus d'un tiers de l'Europe. Pour pallier l'insuffisance probable de représentants réellement montagnards au sein du nouveau Parlement, notre ferveur pour l'Europe est devenue un impératif salutaire pour se faire entendre correctement à Bruxelles. »

6 EUROPE

ERWIN WODICKA-WODICKA@ION.AT/123RF

FINANCES 11

123RF

12 CNM

sommaire

3 - Actualité : Covoit'ici, le nouveau service de covoiturage innovant ● 23 nouvelles communes de montagne labellisées stations vertes en 2018 ● Reforest'action : le reboisement par Internet ● Un guide pour l'emploi rural féminin

4 - L'actualité des massifs

5 - L'entretien : Aurélie Maillols, vice-présidente du conseil régional d'Occitanie

6 - Europe : Les enjeux montagne dans les élections européennes ● Le zonage montagne dans les pays européens

7 - Dossier : Offices de tourisme, efficacité et identité ● Rappel des nouvelles règles ● Le choix stratégique de Manigod ● Philippe Markarian : « Nous sommes toujours plus forts ensemble » ● De la perplexité à Bolquère-Pyrénées 2 000 ● Yves Exbrayat : « Nous sommes devenus plus nature » ● La montagne fortement représentée dans les classements touristiques

11 - Finances : Gérald Darmanin s'explique devant les députés

12 - CNM : Étape importante pour les groupes de travail

14 - Publi-rédactionnel : Enedis, partenaire des acteurs de la mobilité électrique ● Des données pour consommer local : l'expérimentation en cours dans les Hautes-Alpes

15 - Vie de l'ANEM : Comité directeur : Des raisons d'être optimistes ● Formation : Du nouveau pour les élus à l'ANEM ● L'élue du mois : Émilie Bonnivard, députée de la Savoie ● L'agenda

Pour la montagne
est édité
par l'Association nationale
des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
François Bonneville
Dorothée Collet
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Photos
Droits réservés
sauf crédits
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0119G8199
ISSN
0296-7987
Abonnement
55 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré
à 6 000 exemplaires.
Dépôt légal :
mai 2019

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Covoit'ici, le nouveau service de covoiturage innovant

Un service original de covoiturage, Covoit'ici, vient de voir le jour dans le département du Puy-de-Dôme. Il est assez probable qu'il fasse école.

Aucun transport public, qu'il s'agisse du train ou des bus, ne dessert la liaison entre Rochefort-Montagne et Clermont-Ferrand, sur une trentaine de kilomètres qui représentent environ 40 minutes de route. Jusqu'ici les systèmes de covoiturage ne parvenaient pas à proposer une réponse pertinente pour assurer cette liaison. Pourtant, on sait localement qu'il existe une demande forte en ce sens, du fait notamment de l'absence de transports en commun.

Le parc des volcans d'Auvergne a donc mis au point, en partenariat avec le syndicat mixte des transports en commun de Clermont-Ferrand (SMTC) et l'association Covoiturage Auvergne, un dispositif original baptisé Covoit'ici. Celui-ci allie les avantages d'un réseau classique de transports en commun et ceux de l'auto-stop.

Quatre stations ont été installées sur le trajet : outre celle de Clermont, place des Salins, et de Rochefort-Montagne, deux arrêts intermédiaires ont été créés à Theix et Nebouzat. Chacune est munie d'une borne qui délivre un ticket, dont le tarif varie, selon la destination, entre 1,60 et 3 euros. La délivrance du titre de transport s'accompagne de l'affichage de la destination sur un panneau en bord de route facilement lisible par les conducteurs.

«La grande souplesse du système tient à sa liberté et à sa grande facilité d'utilisation, aucune inscription préalable n'est nécessaire.»

La grande souplesse du système tient à sa liberté et à sa grande facilité d'utilisation. Aucune inscription préalable n'est nécessaire, pas plus de la part des passagers que des chauffeurs. Les systèmes de covoiturage traditionnels requièrent en effet une inscription en ligne sur un site dédié, ce qui peut se révéler rédhibitoire dans de nombreux cas (difficultés de connexion ou d'utilisation d'Internet, utilisation exceptionnelle ou sporadique). Tout conducteur peut donc prendre en charge le voyageur. Il lui suffira de récupérer le ticket de son passager et, avec son numéro, d'obtenir rémunération *via* Internet. L'inscription des coordonnées en ligne n'est indispensable qu'à ce stade, et uniquement concernant le chauffeur…

Misant sur des flux aller-retour dans la journée, une autre originalité du système est de garantir le retour. Si aucun véhicule ne se présente, le voyageur peut appeler un taxi ou un véhicule de tourisme avec chauffeur (VTC) dont la course lui sera remboursée intégralement par Covoit'ici. Dans ce cas également, la transmission des informations nécessaires au remboursement n'intervient qu'après coup.

Les porteurs du projet ne visent pas l'équilibre économique de Covoit'ici, considérant qu'il s'agit avant tout d'un service public et se sont donnés deux ans pour en évaluer l'efficacité afin de le pérenniser ou le faire évoluer. Histoire à suivre, inévitablement…

23 NOUVELLES COMMUNES DE MONTAGNE LABELLISÉES STATIONS VERTES EN 2018

La Fédération française des stations vertes de vacances et des villages de neige a annoncé que 23 nouvelles communes ont été labellisées en 2018, ce qui porte le total à près de 500.

Les stations vertes sont des territoires d'accueil au cœur des terroirs. Reconnues au niveau national comme des stations organisées proposant des séjours porteurs de sens, elles défendent un tourisme tourné vers la nature, authentique, humain et respectueux de l'environnement.

Afin de valoriser cette autre façon de faire du tourisme, l'association mène diverses opérations telles que la création d'une plateforme référence des hébergements écoresponsables en France (VaoVert) ou la station pêche qui permet de découvrir et de pratiquer ce loisir, quel que soit le niveau, grâce à des parcours adaptés et en respectant les milieux aquatiques.

Pour célébrer la 5e Fête de l'écotourisme, les stations vertes vous attendent du 27 avril au 2 juin 2019 afin de (r)éveiller vos sens autour de multiples animations.

Depuis cinq ans, la fête de l'écotourisme propose activités et animations de sensibilisation à l'environnement.

REFOREST'ACTION : LE REBOISEMENT PAR INTERNET

Reforest'Action est une entreprise créée en 2010 qui finance des projets de reboisement, aussi bien en France que dans le reste du monde, essentiellement grâce aux fonds d'entreprises. Il s'agit d'un modèle unique de plantation participative consistant à « planter des arbres en ligne » par l'intermédiaire de dons. À ce jour, plus de 3 millions d'arbres ont déjà été plantés.

La Forêt domaniale de Chautagne, en Savoie, s'intègre dans cette démarche d'adaptation au changement climatique. Elle a ainsi bénéficié de la plantation de plus de 6 000 arbres cofinancée par la direction régionale Enedis Alpes. Au travers de ce partenariat, l'entreprise Enedis s'est engagée à financer la plantation d'arbres sur des parcelles sinistrées, au rythme des ouvertures des comptes clients (un arbre planté toutes les vingt ouvertures). Encadrés par les équipes de l'Office national des forêts (ONF) et de Reforest'Action, 50 participants, dont des élèves de primaire, les élus de Ruffieux et de Serrières-en-Chautagne ainsi que les représentants d'Enedis ont ainsi contribué, le 8 avril, à la plantation de 500 arbres. La plantation de 500 arbres revient à compenser 289 500 km parcourus en voiture et à fournir environ 1 500 abris à des animaux.

UN GUIDE POUR L'EMPLOI RURAL FÉMININ

Le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) a publié le 8 mars dernier, à l'occasion de la Journée internationale du droit des femmes, un guide pratique pour intégrer cette question dans les politiques partenariales et territorialisées, et lever les obstacles empêchant les femmes d'accéder à des emplois en milieu rural. Téléchargeable sur le site du CGET[1], il a été réalisé en partenariat avec le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle. Il répertorie les différents outils, dispositifs et aides publics, bonnes pratiques et témoignages, venant ainsi en complément de l'application SOFIE (système d'observation sur les femmes et d'information sur l'emploi)[2] qui permet de réaliser des diagnostics territorialisés (par EPCI) de l'accès des femmes à l'emploi.

(1) « Favoriser l'accès à l'emploi des femmes en territoires ruraux », 80 pages, CGET. Téléchargeable sur www.cget.gouv.fr/sites/cget.gouv.fr/files/atoms/files/guide_emploi-des-femmes_cget.pdf

(2) Accessible sur http://outils.observatoire-des-territoires.gouv.fr/sofie/

CORSE

Le mouflon de Corse est désormais protégé

Depuis un arrêté ministériel du 1er mars 2019, le mouflon de Corse est désormais une espèce protégée. Doté d'un pelage noir, blanc et fauve et de deux grandes cornes arrondies, le mouflon de Corse ne pourra donc plus être chassé. Ce dernier a fait l'objet d'une chasse excessive qui a conduit à sa quasi extinction en 1950.
Aujourd'hui, après des efforts de restauration, deux aires de répartition se sont maintenues sur les massifs du Cintu et de Bavella mais la fragilité de sa population a conduit les services de l'État et de la Collectivité de Corse à proposer son classement en espèce protégée. Le mouflon de Corse était déjà protégé par la Directive européenne. Il restait à le protéger sur le plan du droit français, ce qui est désormais le cas.

Plus d'infos : www.lemonde.fr/planete/article/2019/03/21/le-mouflon-de-corse-est-desormais-protege_5439344_3244.html

ALPES

Opération séduction pour le ski de fond à La Clusaz

La finale des Foyers de ski de fond de Haute-Savoie représente depuis 1975 le rendez-vous incontournable de la filière nordique départementale. Elle permet à des milliers de jeunes skieurs de découvrir le ski de fond et ses valeurs. Cette année, c'est dans le massif des Aravis que les 800 jeunes fondeurs se sont retrouvés.
La finale des Foyers de ski de fond est une manifestation coordonnée et pilotée par l'association Haute-Savoie Nordic, dont la mission est le développement de la glisse nordique sur le département, avec le soutien du conseil départemental de la Haute-Savoie. Elle est rendue possible grâce à l'implication de nombreux partenaires de la filière, en amont de l'organisation, mais également le jour J avec l'encadrement des épreuves et jeux : les forces vives du domaine nordique des Confins, le Club des sports de La Clusaz et les clubs locaux, le Comité départemental handisport, le Comité régional de ski du Mont-Blanc ainsi que l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP).

Plus d'infos : www.facebook.com/HSNordic74/

JURA

2 500 coureurs ont participé à l'incontournable trail des Reculées

Le trail, course à pied dans la nature ou plus rarement en sentier, est un sport de course sur longue distance qui offre un plaisir unique aux coureurs qui ont la chance de la pratiquer en forêt ou en montagne. Ce n'est pas les coureurs qui ont participé à l'un des événements sportifs majeurs du Jura, le trail des Reculées, qui vous diront le contraire. Ce trail, qui est devenu en quelques années le rendez-vous des amoureux de la pleine nature, permet de découvrir une partie du Jura où les falaises calcaires ont sculpté des paysages grandioses. Pour cette 15e édition, qui s'est tenue le 7 avril dernier, l'organisation a élaboré cinq parcours de 12 à 46 km dans les environs de Lons-le-Saunier. À l'arrivée, les efforts des coureurs ont été récompensés par un incontournable, le repas du poulet au vin jaune.

Plus d'infos : www.jura-tourism.com/trail/trail-des-reculees/

MASSIF CENTRAL

Appel à projets pour des territoires à agricultures positives

La préfecture du Massif central et la fondation Avril, créée en 2014 pour redynamiser le monde rural par l'entrepreneuriat, ont lancé le 9 avril un appel à projets baptisé « Massif central : territoires à agricultures positives ». Celui-ci affiche l'objectif de « favoriser l'émergence de projets locaux multi-acteurs associant développement territorial et transitions agricoles dans le Massif central ». Six thématiques sont proposées : valorisation des productions locales dans une approche territoriale, fonctions environnementales de l'activité agricole encourageant la biodiversité et limitant l'impact sur le changement climatique, fonctions sociétales de l'agriculture (telles qu'animation du monde rural, inclusion sociale ou insertion professionnelle), renforcement et valorisation de la différenciation montagne et produits de montagne, recherche sur les milieux ouverts herbacés et, enfin, adaptation des pratiques d'élevage herbager dans le contexte du changement climatique. Les crédits mobilisables seront ceux du contrat de plan interrégional (État, Régions et départements) qui comprend 13,2 millions d'euros pour la filière agricole sur la période 2015-2020. L'État devrait particulièrement soutenir les projets de la filière herbagère et la fondation Avril « élargira le soutien financier à l'ensemble des activités agricoles créatrices de valeurs sur le territoire du Massif central ». Les candidats ont jusqu'au 28 juin pour déposer leur dossier.

Plus d'infos : www.fondationavril.org

VOSGES

Vosges secrètes, marque en devenir

Les membres de la communauté de communes de la Porte des Vosges méridionales et les industriels locaux du tourisme ont tenu en avril, à Saint-Étienne-lès-Remiremont, une réunion de restitution de la première phase d'un travail engagé pour déployer leur future marque touristique. Intitulée Vosges secrètes, elle doit permettre à la communauté de communes (dix communes dont huit de montagne pour 24 700 habitants) de valoriser les atouts présents sur son territoire et de se doter d'une capacité d'attraction accrue en misant sur leur mystère, associant originalité et absence de notoriété. Affaire à suivre pour connaître prochainement la révélation du visuel.

Plus d'info : www.ccpvm.fr

PYRÉNÉES

Réintroduction du bouquetin ibérique dans les Pyrénées

Dix bouquetins ibériques, venus du Parc national de la Sierra de Guadarrama en Espagne, ont été lâchés jeudi 11 avril à Accous, en vallée d'Aspe, où l'espèce avait disparu depuis le Moyen Âge. Le Parc national des Pyrénées a, en effet, adopté un plan de réintroduction de cette espèce protégée en France depuis 2012. Ainsi, 140 bouquetins ont déjà été réintroduits dans les Pyrénées dans les secteurs de Cauterets, Luz et Gavarnie, et 75 autres le seront d'ici 2020 côté béarnais. Ils seront lâchés par dix. Les randonneurs auront peut-être la chance de croiser, à nouveau, les grandes cornes en forme de lyre des mâles.

Plus d'infos : www.pyrenees-parcnational.fr/fr/des-connaissances/le-patrimoine-naturel/faune/bouquetin-iberique

Aurélie Maillols est vice-présidente du conseil régional d'Occitanie, chargée de la montagne et de la ruralité. Elle coanime le Parlement de la montagne avec les chefs de file des groupes « projets » et les experts qui les assistent comme ceux de l'agence de développement économique de la Région, par exemple.

AURÉLIE MAILLOLS

« En Occitanie, les habitants de nos deux massifs ont la parole »

Initié en mai 2017 par Carole Delga, présidente de la Région Occitanie, sur le modèle du Parlement de la mer, le Parlement de la montagne fonctionne concrètement et efficacement depuis un an et demi. Il regroupe 650 personnes des Pyrénées et du Massif central. Leurs idées et leur travail ont notamment été repris dans le plan montagne de la Région dont le budget s'élève à 850 millions d'euros mobilisés jusqu'en 2025 par l'État, l'Occitanie et la Caisse des dépôts. La Corse s'est dite intéressée par l'initiative ainsi que la Région Bourgogne-Franche-Comté.

PLM : Qui compose le Parlement de la montagne ?

Aurélie Maillols : Toute personne qui a de l'intérêt pour la montagne et qui veut travailler au développement de nos deux massifs (Pyrénées et Massif central) peut s'inscrire et intégrer le Parlement de la montagne, lequel comprend un quart d'élus, un quart de représentants du monde économique, un quart de représentants d'associations et un quart de simples citoyens. Son Assemblée plénière se réunit trois fois par an.

PLM : Comment travaille-t-il ?

A.M. : En groupes projets. Dans un premier temps, une dizaine de sujets sur lesquels les citoyens souhaitaient travailler avait été identifiée. Par souci d'efficacité, plusieurs thèmes ou questions ont été retenus en priorité : déprécariser l'emploi saisonnier en utilisant les groupements d'employeurs (est-il possible de créer une filière touristique autour de l'hédonisme en montagne ?) ; les initiatives du public et du privé, et notamment la recherche de nouveaux modèles pour les stations ; l'acceptabilité des énergies renouvelables en montagne ; la stratégie de communication des montagnes – en d'autres termes, comment mieux dire que nous sommes fiers d'être montagnards aux niveaux national et européen.

« Il faut que nous parvenions à faire vivre le Parlement de la montagne non plus trois fois par an à l'occasion des séances plénières et des réunions des groupes projets, mais au quotidien. »

Boutonnet Laurent/Région Occitanie

PLM : Que deviennent ensuite les projets ?

A.M. : Nous avons présenté des propositions de mesures qui sont maintenant contenues dans le plan Montagne de la Région voté en décembre 2018. Le Parlement de la montagne s'est prononcé sur la vision commune de développement de nos deux massifs et, sur les quarante points qui figurent dans le plan montagne, six sont directement issus de nos groupes projets.

PLM : Quelle est la prochaine phase ?

A.M. : Pour 2019, c'est l'expérimentation d'un budget participatif montagne d'1,2 million d'euros. Nous allons expliquer aux citoyens de quoi il s'agit et les inciter à déposer des projets. Nous allons aussi lancer un nouveau format : « le collectif ». Il travaillera notamment sur la façon de mettre en valeur le savoir-faire de nos territoires de montagne au travers d'indications géographiques artisanales. Afin de constituer un fonds de ressources documentaires sur la montagne, nous avons également créé un partenariat avec l'université Jean-Jaurès à Toulouse et l'université de Clermont-Ferrand. Par ailleurs, il nous a été demandé que lors de chaque séance plénière, une heure ou deux soient réservées à un point d'actualité. En septembre prochain, nous travaillerons donc sur la question de l'eau en montagne avec la participation d'un expert reconnu.

PLM : Comment améliorer encore le fonctionnement et l'efficacité du Parlement de la montagne ?

A.M. : Il faut que nous parvenions à le faire vivre non plus trois fois par an à l'occasion des séances plénières et des réunions des groupes projets mais au quotidien. Dans ce but, notre plate-forme numérique va devenir plus participative tout en gardant le format des rencontres que nous avons connues au cours des derniers mois. Les habitants du Massif central et des Pyrénées ont ainsi pu échanger verbalement à propos de leurs bonnes pratiques et se rendre compte qu'ils ont de nombreux intérêts communs. La réussite du Parlement de la montagne tient précisément à ce qu'il donne la parole aux habitants de nos deux massifs. Cela demeurera prépondérant.

Les enjeux montagne dans les élections européennes

La cause de la montagne progressera-t-elle durant la prochaine législature du Parlement européen ? L'arrivée probablement massive d'élus nouveaux pourrait être, dans un premier temps, un facteur de ralentissement. Mais certains rendez-vous institutionnels pourraient permettre de nouvelles avancées.

Une lourde inconnue pèse sur qui seront les députés de montagne de la prochaine législature du Parlement européen (2019-2024) au lendemain des élections du 26 mai. En effet, le scrutin de liste et le retour à la circonscription unique en France (qui était divisée depuis 1999 en huit grandes circonscriptions) devraient amplifier un effet « hors sol ». Issus de 2 607 candidats répartis entre 33 listes, les 79 députés européens français qui sortiront des urnes (cinq de plus que pour la précédente législature en raison du Brexit, si toutefois l'accord est validé) risquent de compter parmi eux un nombre très marginal de montagnards, qu'ils en soient natifs ou bien résidents.

Cela soulève bien entendu la question du portage au niveau européen d'un discours, voire d'un projet montagne et de sa légitimité.

Car s'ils ne font pas l'objet à proprement parler d'une politique européenne transversale, que l'ANEM appelle de ses vœux depuis de longues années, les territoires de montagne bénéficient de deux acquis non négligeables dans l'ordre juridique communautaire. Le premier est l'article 158 de l'actuel traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (auparavant article 174 du Traité de Lisbonne) qui prévoit que l'Union, dans le cadre de sa politique de cohésion économique, sociale et territoriale, « accorde une attention particulière [...] aux régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents telles que les régions les plus septentrionales à très faible densité de population et les régions insulaires, transfrontalières et de montagne. »

Le second, qui relève de la politique agricole commune (PAC), n'est autre que l'indemnité compensatoire de handicaps naturels. Cette aide directe au revenu destinée aux agriculteurs de montagne permet le maintien de leur exploitation, indispensable à la bonne gestion de l'espace. Il est à relever que depuis sa création en 1975, son importance, sa pertinence et son coût relativement modeste font l'objet d'un consensus permanent, d'une réforme de la PAC à l'autre. Le traitement relativement préservé de l'agriculture de montagne par la future PAC est de ce point de vue pratiquement assuré.

Il en va différemment de l'action engagée par la mission qui avait été confiée aux deux députés européens Michel Dantin et José Bové en vue de préserver le pastoralisme des grands prédateurs, notamment en requalifiant le statut de protection du loup, tant au regard de la convention de Berne que de la directive Habitats.

Néanmoins, indépendamment de la nouvelle composition du Parlement, une double occasion se présente pour la France de participer davantage à la construction et à la mise en œuvre de politiques européennes destinées aux territoires de montagne. Elle vient en effet de prendre la présidence de la Convention alpine pour deux ans depuis le 4 avril 2019 à Innsbruck, et elle s'apprête à exercer en 2020 celle de la présidence de la Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA).

Ce n'est pas pour autant qu'il n'existe pas en Europe d'autres montagnes que la chaîne des Alpes. Mais il se trouve qu'elle seule fait l'objet de traités de coopération internationale, d'ailleurs totalement distincts de celui constitutif de l'Union européenne. Ils peuvent néanmoins se révéler des laboratoires intéressants en vue de transferts d'expériences à venir.

LE ZONAGE MONTAGNE DANS LES PAYS EUROPÉENS (UE ET SUISSE)

	Altitude	*Pente*	*Autres critères*	*Niveau de classement*
Allemagne	800 m	**Ou,** 18 % (au-dessus de 600 m)		
Autriche	500 m		**Et,** Posséder au moins une exploitation agricole	Communal
Bulgarie	600 m (sur 70 % minimum du territoire)	**Ou,** 400 m de dénivelé (sur 70 % minimum du territoire)		Communal
Chypre	800 m	**Ou,**15 % (entre 500 et 800 m)		Communal
Espagne	600 m (sur 80 % minimum du territoire)	**Et,**15 %	**Et,** surfaces consacrées à la production agricole	Communal, regroupement par zones agricoles de montagne (ZAM)
Finlande			Tout territoire au nord du 62e parallèle	Communal
France	700 m (600 pour les Vosges, 800 m pour les Alpes du Sud)	**Ou,** 20 % (sur 80 % du territoire)	Le facteur climatique est pris en compte pour identifier la « montagne sèche » au sein de la zone de montagne(1).	Communal, regroupement par massifs
Grèce	800 m	**Ou,** 16 % (entre 600 et 800 m), **Ou,** 20 % (en dessous de 600 m)		Communal
Hongrie	600 m	**Ou,** 10 % (entre 400 et 600 m) **Ou,** 20 % (en dessous de 400 m)		Communal
Italie	600 m (sur 80 % minimum du territoire)	600 m de dénivelé	**Et,** conditions agro-économiques + critères régionaux	Communal
Norvège	Au dessus de la limite productive de la forêt			Communal
Pologne	500 m (350 m avant 1999)	**Ou,** 12 % (sur 50 % du territoire)		Communal
Rép. Tchèque	600 m	**Ou,** 7 % (entre 500 et 600 m)	**Et,** 50 % minimum de terres arables	Communal
Roumanie	600 m			Communal
Slovaquie	600 m	**Ou,** 12 % (entre 500 et 600 m)		Communal
Slovénie	700 m	**Ou,** 15 % **Et,** 20 % (entre 500 et 700 m)		Communal
Suède			Tout territoire au nord du 62e parallèle	Communal
Suisse			3 critères agricoles, climat, accessibilité, pente	Cadastral (Exploitation agricole)

(1) Ce critère n'est utilisé que pour appliquer un barème spécial d'ICHN dans ces zones qui sont classées montagne sur la base des seuls critères d'altitude et de pente.

OFFICES DE TOURISME, EFFICACITÉ ET IDENTITÉ

WWW.123RF.COM/PHOTOGRAPHONLINE

Le transfert de la compétence « tourisme » aux intercommunalités, contenu dans la loi relative à la nouvelle organisation du territoire – dite loi NOTRe – avait provoqué de vives critiques de la part des élus de la montagne. L'ANEM avait souligné que cette disposition ne devrait pas s'appliquer de façon obligatoire dans certaines communes supports de stations, lesquelles, bien que parfois membres d'une même intercommunalité, constituent des destinations touristiques différentes et parfois concurrentes. La loi montagne du 28 décembre 2016 a précisé que les communes classées station de tourisme auraient la possibilité de conserver leur office de tourisme communal de plein exercice, principal outil de leur promotion.

Repères

LES NOUVELLES COMPÉTENCES « TOURISME »

- Dans le domaine touristique, la loi NOTRe du 7 août 2015 a pour objectif de favoriser la promotion à l'échelle de territoires élargis et d'encourager la mutualisation des moyens et des services.
- Aux compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, elle a ajouté la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activité touristique ainsi que la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- À compter du 1er janvier 2017, ces compétences devaient être obligatoirement transférées à l'EPCI.
- Une prise en compte de spécificités locales a toutefois autorisé certaines dérogations.
- Les communes stations classées de tourisme constituent l'exception qui permet de conserver des offices de tourisme communaux.
- Les communes peuvent continuer à exercer les missions non dévolues à l'intercommunalité, par exemple la gestion d'équipements touristiques ou l'animation du territoire (station de ski, station thermale, camping, casino…).

RAPPEL DES NOUVELLES RÈGLES

Le 1er février 2017, le ministère de l'Économie et des Finances a publié une circulaire sur le classement des offices de tourisme et leur création.

- Lorsque l'office de tourisme est classé en catégorie I, il peut conserver son classement si « les modifications structurelles n'affectent pas les critères de classement requis ». Cette définition correspond à deux situations seulement : le changement de statut juridique ou le transfert de collectivité de rattachement. En cas de transfert, il ne faut pas que la zone géographique d'intervention soit modifiée.
- Lorsque l'office de tourisme est classé en catégorie II ou III, le classement de l'office restructuré est maintenu jusqu'à la date d'échéance dudit classement.
- Dans les autres cas, un nouveau dossier de classement complet doit être déposé auprès de la préfecture du département.
- Quand ils récupèrent la compétence, les EPCI à fiscalité propre « décident de la localisation des offices de tourisme sur leur territoire intercommunal ».
- Lorsque coexistent sur le territoire d'un EPCI à fiscalité propre plusieurs marques territoriales protégées distinctes par leur situation, leur appellation ou leur mode de gestion, la commune est autorisée à créer un office de tourisme pour chacun des sites disposant d'une marque territoriale protégée (article L. 133-1 du Code du tourisme).
- À l'occasion du transfert de la compétence tourisme, l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre peut décider de maintenir des offices de tourisme distincts pour sa ou ses stations classées de tourisme.
- L'appellation « marque territoriale protégée » est née pour régler la problématique des communes de montagne qui ont parfois plusieurs stations de sports d'hiver de renommée internationale sur leur territoire. Ces stations, proches géographiquement, ciblent dans certains cas des clientèles touristiques différentes et ont instauré des organismes différents chargés de la promotion auprès des clientèles visées.

La notion de « marque territoriale protégée » permet à ces communes de détenir plusieurs offices de tourisme distincts sur leur territoire. Toutefois, si l'office de tourisme maintenu en dérogation au principe édicté par la loi NOTRe est communal, sa gouvernance est, elle, intercommunale. À cela, il faut ajouter que le législateur a précisé que la compétence promotion du tourisme est d'emblée transférée à l'EPCI, échelon

Le choix stratégique de MANIGOD

Afin de rester maîtresse de son destin, la station de Haute-Savoie a fait en sorte de mériter la « qualité tourisme ». Samuel Delavay, directeur de l'office de tourisme, espère qu'elle sera classée en catégorie I par la préfecture du département d'ici quelques semaines.

On est ici sur le massif des Aravis, les pentes y sont parfois rudes, de 2 485 m, au plus haut, à 719 m, au plus bas mais, bon an mal an, la vie y est agréable. Sur Facebook, Manigod fait même presque l'unanimité auprès des touristes. « Vraiment pas déçu. Le domaine skiable est très sympa » ; « quasiment vingt ans que nous y allons avec mes parents, un vrai bonheur » ; « un village petit, mignon, chaleureux et un domaine skiable de la Croix Fry où tous les commerçants sont gentils » ; « une super station familiale aussi bien l'hiver que l'été ». Fermons le ban.

Samuel Delavay est directeur de l'office de tourisme de Manigod depuis une bonne quinzaine d'années. Il n'est évidemment pas indifférent aux commentaires des visiteurs mais il n'est pas homme à rester les bras croisés en savourant les éloges, aussi flatteurs fussent-ils. Samuel Delavay sait pertinemment que le travail reconnu est toujours une bonne chose mais qu'il est impératif de toujours remettre l'ouvrage sur le métier.

Au moment de l'adoption de la loi NOTRe, Manigod, comme ses communes sœurs, était en vérité à la croisée des chemins et des réflexions. Autrement dit, à l'heure du choix. Que faire de son office de tourisme ? Comment le faire évoluer ? « Même s'il est judicieux de se regrouper pour aller chercher des clients à l'étranger, il est très important de garder une gouvernance locale dans un souci d'efficacité », a fait valoir Samuel Delavay.

« Il est très important de garder une gouvernance locale dans un souci d'efficacité. »

Gilles Lansard/OT Manigod

Le maintien de l'office de tourisme et la volonté de garder la marque « Manigod » ont donc été un choix stratégique de la mairie qui n'a pas voulu prendre de risques et n'en est pas restée aux simples paroles ou aux recommandations. Sa subvention à l'office de tourisme est montée de 300 000 euros il y a trois ans à 380 000 euros en 2019 ! Et des aménagements ont été faits pour se mettre en conformité avec les exigences de la loi NOTRe.

« Le tout permet une excellente collaboration entre nous et un financement de nos actions avec notre société de remontées mécaniques et nos écoles de ski », observe aujourd'hui Samuel Delavay. Pour être évalués, les résultats économiques de ce « choix stratégique » demanderont encore une paire d'années. Mais, en attendant, Manigod n'est jamais à court d'idées pour faire parler d'elle.

Le 31 mars dernier, ses habitants et ses touristes ont pu lire, s'étonner ou se régaler de cette annonce : « En exclusivité l'hiver prochain, achetez directement votre reblochon sur les pistes. Pour que le ski soit un vrai régal, des distributeurs automatiques de fromages seront installés la saison prochaine sur le domaine ».

Nous, on raffole du reblochon, et c'est une spécialité des Aravis, mais quand même…

communautaire qui se substitue à l'échelon communal dans les instances dirigeantes de l'office de tourisme.

- Ces compétences incluent l'accueil et l'information des touristes, la coordination des interventions des divers partenaires du tourisme local et la promotion touristique du territoire concerné. S'y ajoutent l'élaboration ainsi que la mise en œuvre de la politique locale du tourisme et des programmes locaux de développement touristique.
- En revanche, ne sont pas inclus : l'exploitation des équipements touristiques et la fiscalité touristique, à savoir la taxe de séjour, la taxe communale sur les entreprises exploitant des engins de remontées mécaniques et le prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos.

LA MONTAGNE FORTEMENT REPRÉSENTÉE DANS LES CLASSEMENTS TOURISTIQUES

Les territoires de montagne sont fortement représentés dans les classements touristiques. S'il faut s'en féliciter, il faut aussi souligner que le régime de classement actuel pose encore un certain nombre de questions.

L'appellation « station classée » est attribuée, par arrêté préfectoral valable douze ans, aux communes touristiques ayant structuré une offre qualifiée pour en faire une destination d'excellence. Le classement en station de tourisme offre de nombreux avantages comme le surclassement démographique, le bénéfice du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou de la taxe de publicité foncière, un taux réduit de 0 % des droits de mutation pour les communes dont la population est inférieure à 5 000 habitants situées en zone de revitalisation rurale, etc. S'il faut obéir à près de 50 critères pour assurer l'excellence visée par le classement, cela n'empêche pas que le rythme des classements progresse et que les territoires de montagne y sont fortement représentés. Parmi les dernières stations classées, citons le Bourget-du-lac, Crest-Voland, Flumet, le Monêtier-les-Bains, Saint-Sorlin-d'Arves, Bois-d'Amont, Enchastrayes, Lamoura, Remiremont, Les Rousses, Uvernet-Fours et Val-d'Isère.

Selon les derniers décomptes, la France compte un peu moins de 400 stations classées de tourisme dont plus de 100 sont situées en zone de montagne. Les Alpes sont d'ailleurs à l'honneur avec plus de la moitié d'entre elles (sachant que les Alpes comprennent près de la moitié de la population de montagne).

Que plus de 30 % des communes touristiques et stations de tourisme classées se situent en montagne est le signe de leur vitalité et de leur attractivité. Toutefois, ce portrait a priori en faveur du tourisme en montagne masque un certain nombre de difficultés pour de nombreuses communes qui accueillent des milliers de touristes. Si les communes classées stations de tourisme qui le souhaitaient ont pu effectivement conserver un office propre et indépendant, de nombreuses autres communes restent confrontées à une situation qui ne les satisfait pas. Celles-ci, englobées dans un EPCI qui a la compétence tourisme, voient leur politique subordonnée à un office de tourisme géré par l'intercommunalité. Plus encore, la compétence de principe de l'intercommunalité est parfois inadaptée en montagne car elle implique qu'un office de tourisme puisse gérer des communes et des stations aux intérêts et ambitions différents, voire concurrents.

PHILIPPE MARKARIAN

« Nous sommes toujours plus forts ensemble »

L'office de tourisme Arbois-Cœur du Jura dirigé par Philippe Markarian est un établissement public, industriel et commercial dont l'activité a débuté en décembre 2016.

PLM : Que regroupe L'office de tourisme Cœur du Jura ?
Philippe Markarian : Avant la loi NOTRe, il y avait chez nous trois offices de tourisme indépendants les uns des autres : à Arbois, à Poligny et à Salins-les-Bains qui sont grosso modo à 15 km les uns des autres. Maintenant, nous avons une seule structure juridique et donc un seul office de tourisme qui réunit les trois bureaux mais une de nos caractéristiques est que les trois sont restés ouverts. Le tout forme un établissement public industriel et commercial. Cette évolution en plusieurs étapes s'est terminée administrativement le 1er janvier de cette année.

PLM : Quels sont les avantages de votre nouvelle organisation ?
Ph.M. : Nous sommes toujours plus forts ensemble. Tout est pensé à l'échelle de la communauté de communes et nous avons une force de frappe évidemment plus puissante. Avant, tout était triplé. Maintenant, notre gestion est commune à l'ensemble de notre territoire Cœur du Jura. Nous réunissons nos moyens d'action, que ce soit en termes économiques ou de salariés, autour d'une nouvelle stratégie. Le fait que nous soyons devenus « intercommunal » nous donne aussi des moyens financiers un peu plus importants pour mener nos opérations de promotion. De plus, en cas de nécessité, le personnel peut bouger d'un site à l'autre. Nous pouvons ainsi mettre en place des actions qui sont complémentaires et non plus concurrentes.

PLM : Ce nouveau système a-t-il quand même des inconvénients ?
Ph.M. : Désormais, nous nous appelons Arbois-Cœur du Jura et il arrive en effet que nous soyons moins facilement identifiables par le public. Auparavant, c'était manifestement plus facile : on parlait uniquement d'Arbois, de Poligny ou de Salins alors qu'aujourd'hui si vous dîtes que vous vous rendez en vacances dans le Cœur du Jura, votre interlocuteur a du mal à comprendre exactement où vous allez. Il nous faut donc construire la destination et sa notoriété par la communication et la promotion. Cela va demander un peu de temps.

PLM : Ne peut-on craindre que l'une ou l'autre de ces trois destinations ne se trouve à terme un peu désavantagée ?
Ph.M. : Objectivement, non. Contrairement à d'autres endroits, nous n'avons pas de destination phare. Elles sont à égalité et équilibrées. Chacune a ses forces et est complémentaire de l'autre. Les touristes vont d'ailleurs de l'une à l'autre. C'est une chance.

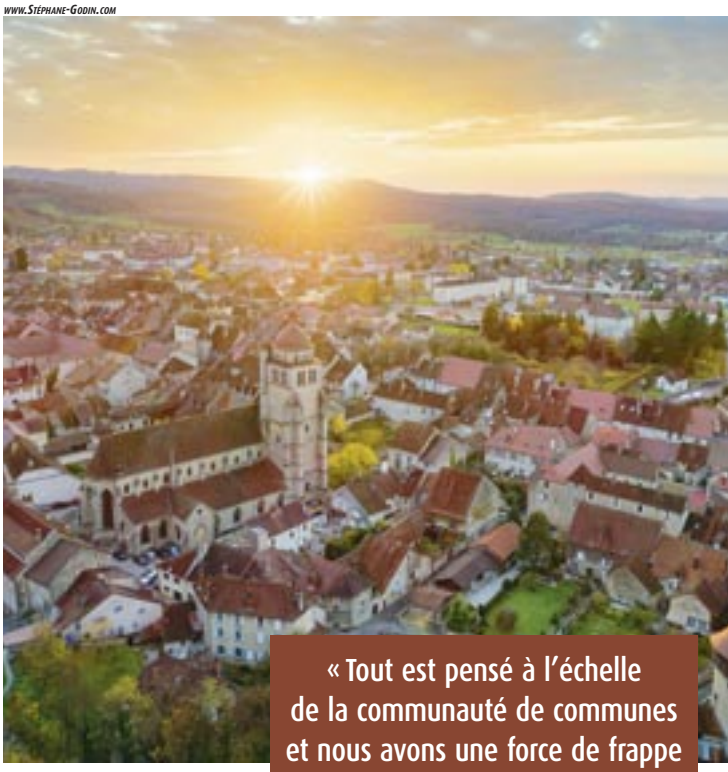

« Tout est pensé à l'échelle de la communauté de communes et nous avons une force de frappe évidemment plus puissante. »

De la perplexité à BOLQUÈRE-PYRÉNÉES 2 000

Alors qu'avec ses 840 habitants et ses 12 000 lits touristiques, la commune-station doit transférer une partie de sa compétence tourisme à l'intercommunalité, la directrice de l'office de tourisme, Sabine Battaglino, est dans l'expectative.

« Nous avons déposé une marque territoriale, celle de Bolquère-Pyrénées 2 000, afin de garder notre office de tourisme.»

Du nom de la rivière locale qui coupe le village en deux, Bolquère est une commune pittoresque de Cerdagne dominée par une ravissante église Sainte-Eulalie et riche d'un ancien lavoir, d'une jolie fontaine, d'abreuvoirs pour animaux et de portes anciennes que l'on admire à son rythme et qui méritent que l'on s'y attarde tant la vie au grand air y est engageante. En hiver, l'offre touristique est tout aussi attrayante avec la zone moderne de Superbolquère et une station de ski, Bolquère – Pyrénées 2 000 (jumelée avec Font-Romeu), une des plus importantes des Pyrénées-Orientales avec des pistes noires parmi les plus nombreuses du département.

L'office de tourisme de la commune dis-

YVES EXBRAYAT

« Nous sommes devenus plus nature »

Directeur de l'office de tourisme de Grenoble depuis 2013, Yves Exbrayat explique les avantages de la nouvelle organisation pour l'attractivité de la métropole dauphinoise.

Ville de Grenoble

« Intégrer les pourtours de Grenoble relève d'une vraie logique en termes d'efficacité. »

PLM : Quels sont les changements issus de la loi NOTRe pour l'office de tourisme de Grenoble ?

Yves Exbrayat : Nous étions catégorie I en site de tourisme urbain. Il a donc fallu reprendre toute la démarche pour classer « intercommunal » notre office de tourisme. Pour le reste, ce n'était pas très compliqué dans la mesure où il y avait un seul gros office de tourisme sur la métropole, Grenoble. Je dirais qu'à partir du moment où on fusionne, ce qui a changé de manière organique, c'est qu'il a fallu revoir toute notre organisation et notre personnel. En pratique, nous avions quatre offices de tourisme et donc quatre directeurs, il n'y en a plus qu'un, ce qui a posé quelques problèmes au niveau des ressources humaines. En compensation, l'élargissement du territoire a fait que nous sommes devenus plus « nature ».

PLM : Que sont devenus les trois autres offices de tourisme ?

Y.E. : Ceux de Vizille et du Sappey sont maintenant des bureaux d'information touristique tandis que celui de Sassenage est fermé. Son bureau d'information touristique est temporaire.

PLM : Cette réorganisation était-elle vraiment nécessaire ?

Y.E. : Alors que l'attractivité de Grenoble est liée essentiellement à ses territoires voisins, je trouve qu'intégrer ses pourtours relève d'une vraie logique en termes d'efficacité ; pour nous, en tout cas.

PLM : Quels échos en avez-vous de la part des communes qui vous entourent ?

Y.E. : Nous avons intégré dans nos promotions la station du Sappey et celle du Col de Porte. Cela leur donne un coup de pro-

pose de ses propres et beaux atouts auxquels il a du mal à renoncer. « Comme la loi NOTRe le permet, nous avons déposé une marque territoriale, celle de Bolquère-Pyrénées 2 000, afin de garder notre office de tourisme, explique aujourd'hui sa directrice, Sabine Battaglino. Mais, au 1er juillet, normalement, nous devrions dépendre de l'intercommunalité des Pyrénées Catalanes. Nous nous adapterons, bien sûr, mais nous aurons alors moins de marges de manœuvre. Il me semble que cela aurait été mieux que nous puissions conserver notre indépendance. »

Dans le même périmètre, cohabitent aussi la commune et la station de Font-Romeu, la station des Angles et la station de Formiguères. Sabine Battaglino convient aisément qu'on est généralement plus performant quand on est regroupé et que la loi NOTRe peut servir les intérêts des petites communes et des petites stations. Il n'empêche. La directrice de l'office de tourisme de Bolquère-Pyrénées 2 000 observe qu'il y a beau temps que les stations locales ont confié leur promotion à l'association Les neiges catalanes et qu'elles s'en portent bien. Si rien n'est encore tranché, Sabine Battaglino assure qu'elle ne rechigne pas au changement mais elle prévient : « Plus on concentre, moins, en définitive, on est proche du local. Quelle que soit la décision finale, il faudra y être très attentif. »

jecteur qui a des effets bénéfiques sur leur fréquentation. Par ailleurs, avec des stations comme Chamrousse ou Uriage-les-Bains, nous avons des partenariats, des offres croisées, etc. C'est un mouvement naturel qui n'est pas forcément lié à la loi NOTRe.

Ces collaborations, nous les avons montées avec le temps. En outre, puisque notre ADN, c'est « Grenoble, la ville au cœur des montagnes », nous menons d'autres opérations avec les autres sites alentour. La métropole a par exemple un contrat de réciprocité avec le Trièves dans le Vercors et avec onze stations de l'Isère. Nous vendons notamment des forfaits de ski. C'est un peu notre contribution à l'offre des territoires voisins.

PLM : Comment rendre cette réciprocité encore plus efficace ?

Y.E. : Le lien Grenoble-montagne devra être encore renforcé et, pour cela, il faut concevoir de nouveaux transports en commun. L'offre touristique n'en sera que plus fluide. Dans les tuyaux futurs, j'espère qu'il y aura le câble ville-montagne au moins sur Belledonne et sur le Vercors.

Gérald Darmanin s'explique devant les députés

La thématique « Fiscalité et dépenses publiques » était l'un des sujets phares du Grand débat national et le ministre de l'Action et des comptes publics, Gérald Darmanin, a profité de sa présence à l'Assemblée nationale pour clarifier ses positions.

La discussion autour de la thématique « Fiscalité et dépenses publiques » a finalement eu lieu à l'Assemblée nationale le 2 avril dernier et a permis, après plusieurs milliers de réunions locales et plus de 1,5 million de contributions, d'écouter le gouvernement sur ce sujet si sensible.

Gérald Darmanin a d'abord clarifié le calendrier du gouvernement concernant la réforme attendue de la fiscalité locale. Si le ministre a confirmé sa volonté de tenir la promesse du candidat à la présidence de la République puis l'engagement du Président, à la fin de l'année 2017, de supprimer totalement la taxe d'habitation, sauf pour les résidences secondaires, d'ici à la fin du quinquennat, c'est-à-dire d'ici à l'année budgétaire 2022, il a indiqué qu'il lui restait à examiner les meilleures conditions de réalisation de cette disposition très importante. Selon lui, le projet sera traité dans le cadre du prochain projet de loi de finances, qui sera déposé en septembre.

> « Le ministre a réaffirmé son souhait de revoir le système de recettes des collectivités locales qui est opaque et complexe. »

À la suite d'un échange avec un élu, Gérald Darmanin a ensuite rappelé que si l'autonomie financière des collectivités est prévue par la Constitution, ce n'est pas le cas de l'autonomie fiscale. Il a souligné que les différents présidents de la République ont toujours refusé l'autonomie fiscale des collectivités, c'est-à-dire le pouvoir pour elles de décider d'un impôt et de le lever.

En lien avec le sujet, il est revenu sur la difficile question d'un nouvel acte de décentralisation. Le ministre a alors indiqué que le président de la République en discutera avec l'ensemble des forces vives de la nation, notamment les élus locaux. Il a toutefois affirmé que l'accroissement des compétences et de l'autonomie des collectivités territoriales, à travers un nouvel acte de décentralisation, voire une organisation de type fédéral, n'allait pas forcément de pair avec la détention du pouvoir fiscal. Il faut, selon lui, donner plus de compétences aux élus mais aussi que l'impôt lisse les inégalités sociales.

Le ministre a réaffirmé son souhait de revoir le système de recettes des collectivités locales qui est « opaque et complexe ». L'exemple discuté lors de la séance, celui de la dotation globale de fonctionnement (DGF), l'a illustré. Cette dernière intègre plus de quarante variables si bien que les acteurs du système ont tout le mal du monde à suivre le chemin des décisions prises par le Parlement, leur traduction par la Direction générale des collectivités locales et le montant de DGF versé au bout du compte à chaque collectivité. Il faut ajouter à cela un système de péréquations très compliqué.

Une étape importante pour les groupes de travail

La prochaine réunion de la commission permanente du Conseil national de la montagne doit avoir lieu le 17 mai à Laprugne dans l'Allier. Elle constituera une étape importante pour les groupes de travail mis en place à la suite de la réunion d'installation à Vallouise en janvier dernier (voir *PLM* n° 301). La présente rubrique recense les principales avancées de leur réflexion.

GROUPE MOBILITÉS

L'importance des trains et de l'expérimentation

Difficulté et enjeu permanent pour la montagne, aussi bien sous l'aspect des infrastructures de transport que des modes de déplacements, la question des mobilités fait obligatoirement, de par la loi, l'objet d'une commission dédiée dans l'organisation des comités de massif. Elle fait donc assez logiquement l'objet d'un des groupes de travail de la commission permanente du CNM. En l'espace de deux réunions, le groupe s'est fixé comme objectifs principaux, d'une part, de peaufiner la version finale du projet de décrets sur les équipements neige des véhicules en vue d'une entrée en vigueur pour l'hiver prochain et, d'autre part, de renforcer par des dispositions spécifiques à la montagne le projet de loi d'orientation des mobilités en cours de discussion devant le Parlement.

S'agissant du décret relatif à l'obligation d'équipements spéciaux des véhicules en montagne pendant la période hivernale, la commission a considéré que le pouvoir d'appréciation laissé aux préfets pour désigner les sections du réseau routier, s'il était pertinent, méritait d'être précisé (à travers une circulaire en cours de rédaction) afin, notamment, de s'assurer que les secteurs désignés soient suffisamment larges et que les grands axes interdépartementaux reçoivent un traitement homogène. Le sujet a également permis d'évoquer des problématiques connexes telles que les difficultés matérielles (principalement l'insuffisance de moyens) dans la gestion des services de déneigement à la suite notamment du transfert des domaines routiers, et l'importance d'une meilleure diffusion, en temps réel, de l'état d'enneigement des routes.

Au-delà de ce chantier, le groupe de travail s'est accordé sur l'identification de quatre autres priorités, à commencer par le rappel de l'importance du maintien des petites dessertes ou de l'expérimentation des dispositifs innovants tels que les navettes autonomes (sur ces questions le groupe a entendu le préfet François Philizot chargé d'une mission *ad hoc*). Viennent ensuite le désenclavement, puis l'articulation des différents niveaux de compétences et, enfin, l'établissement d'un modèle économique pour les dispositifs de transports infra-régionaux.

GROUPE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI ET SAISONNIERS

Conforter et promouvoir les maisons de saisonniers

Ce groupe s'est fixé pour objectif d'établir une feuille de route susceptible d'aboutir à des mesures opérationnelles en vue du prochain Conseil national de la montagne à l'automne 2019. De fait, ses réflexions ont presque exclusive-

ment porté sur les saisonniers et le programme de travail se focalise autour de cinq actions : l'élaboration d'un modèle type de convention logement pour les saisonniers à partir des modèles existants (Alpes-de-Haute-Provence, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, Association nationale des maires des stations de montagne), l'accroissement de la coopération entre les différents échelons territoriaux, le développement des maisons des saisonniers (et le maintien des 50 déjà en place), la création d'un site Internet dédié au logement des saisonniers et, enfin, l'étude des forces et faiblesses des dispositifs mis en œuvre.

GROUPE COOPÉRATION EUROPÉENNE ET TRANSFRONTALIÈRE

Améliorer la synchronisation des calendriers et l'accès à l'ingénierie

Ce groupe dont la présidente de l'Association, Annie Genevard, est référente, vise à anticiper la mise en place, à compter de 2021, des prochains fonds structurels européens. Il s'est donné comme priorité d'obtenir la reconduction du principe des programmes interrégionaux et notamment transfrontaliers. Ceux-ci permettent en effet de financer des projets particulièrement utiles et propres à ces territoires, et qui ne trouveraient pas sans cela de financements publics.

Dans cette perspective, les membres du groupe ont convenu qu'il était indispensable de caler le calendrier des prochains contrats de plan État-Régions sur le calendrier communautaire, de défendre l'idée que les micro-réalisations (certes, facteur de démultiplication des programmes) ont sur le terrain un effet levier considérable dont on ne saurait se passer, et qu'il faut répondre de façon adaptée aux besoins d'ingénierie qu'exige leur réalisation.

GROUPE ACCÈS AUX SERVICES

Placer la maison de services au public au centre de la montagne

Le groupe de travail s'est jusqu'à présent cantonné à l'objectif de procéder au recensement précis des maisons de services au public afin d'établir un état des lieux exhaustif de leur répartition en montagne. Considérant qu'il s'agit d'un outil indispensable pour le fonctionnement satisfaisant de tout territoire de montagne, il tirera ensuite un diagnostic des dispositifs mis en place à partir duquel seront formulées des propositions en vue de les améliorer.

GROUPE AGRICULTURE

Conforter la montagne au-delà de 2021

Compte tenu du calendrier, il était plus que pertinent que la question de l'agriculture de montagne soit l'objet d'un groupe de travail de la commission permanente. En effet, les élections européennes se tiennent le 26 mai et les nouveaux parlementaires auront à « habiller » les perspectives financières qu'ils hériteront de leurs prédécesseurs. Le processus de négociation de la prochaine réforme de la politique agricole commune doit quant à lui s'achever pour la fin de l'année, pour ne prendre effet qu'à compter de 2022 au plus tôt. Une partie des propositions attendues de ce groupe devrait par conséquent aller dans ce sens. Par ailleurs, d'autres axes de travail ont également été identifiés, portant sur d'autres enjeux concrets pour l'avenir de l'agriculture de montagne, parmi lesquels l'accès au foncier, et notamment la concurrence avec la forêt, ou encore la gestion des conflits d'usage au regard du tourisme.

PHILIPIMAGE/123RF

Enedis, partenaire des acteurs de la mobilité électrique

« Enedis est un acteur historique de la mobilité électrique, à travers le raccordement des bornes de recharge accessibles au public et notre flotte électrique de véhicules d'entreprise, la deuxième en France. Enedis vient confirmer sa volonté de coconstruire des solutions à grande échelle avec les acteurs de la mobilité électrique qui œuvrent pour le développement et l'aménagement de tous les territoires. Enedis met à disposition son expertise au service des maires de France et des présidents d'intercommunalités. À travers de nombreux projets de mobilité électrique, Enedis est d'ores et déjà à leurs côtés pour soutenir leurs initiatives et permettre la mise en œuvre de leurs politiques locales de déplacements », a indiqué Philippe Monloubou, le président du directoire d'Enedis.
Pleinement engagé dans la transition énergétique, Enedis, entreprise de service public, est partenaire des acteurs de la mobilité électrique pour créer les conditions de son développement à grande échelle. Elle investit et s'engage aux côtés des communes et intercommunalités pour concevoir des solutions adaptées à tous les usages de la mobilité électrique, coconstruire les schémas de mobilité dans les territoires et préparer le pilotage du réseau permettant d'accueillir demain plusieurs millions de véhicules électriques partout en France.

DES DONNÉES ENEDIS POUR CONSOMMER LOCAL
L'EXPÉRIMENTATION EN COURS DANS LES HAUTES-ALPES

ENEDIS

Enedis conduit avec les élus de nombreux projets de mobilité électrique.

Le Syme05 (Syndicat mixte d'énergie des Hautes-Alpes) souhaite encourager **l'écoresponsabilité des abonnés** à ses bornes de recharge en tenant compte du **contexte électrique et de la production locale d'énergies renouvelables**.
L'idée est d'**encourager les abonnés à recharger leur véhicule lorsque la production locale d'électricité est abondante** et d'éviter de le faire lorsqu'elle est moindre, ou que le réseau électrique est particulièrement sollicité (par exemple en début de soirée ou en période de froid intense).
Consommer local lorsqu'on produit local : tel est le principe de cette expérimentation.

À cette fin, une **convention tripartite entre le Syme05, RTE (Réseau de transport d'électricité) et Enedis** a été élaborée.
Depuis début mars 2019, **Enedis produit un signal** à partir des données issues du réseau de transport et celles produites par le gestionnaire des bornes de recharge. **Ce signal indique le niveau de production/consommation dans la zone d'implantation de la borne de recharge** : un signal blanc indique que la production d'énergies renouvelables (EnR) est importante à l'échelle du département. Le signal vert détermine une période où la production d'EnR est importante à l'échelle locale. La recharge du véhicule est donc particulièrement écoresponsable durant ces périodes.
L'usage de ces signaux, issus du réseau électrique, **permet de réduire encore davantage l'impact CO_2 de la circulation automobile** déjà induit par l'usage du véhicule électrique.
Ces signaux renforcent également le **pilotage local du réseau électrique** au bénéfice de la transition énergétique.

Les bornes de recharge innovent en indiquant si la production d'électricité est ou non propice.

ENEDIS

L'ÉLUE DU MOIS

Émilie Bonnivard

Une trajectoire de saut à ski

Membre du Comité directeur depuis 2016, aujourd'hui en tant que députée de la Savoie, Émilie Bonnivard est initialement diplômée de philosophie et de relations internationales, mais aussi monitrice de ski. Elle s'inquiète à ce titre de la future réglementation européenne sur la qualification des enseignants de ski redoutant à la fois la mise en concurrence de l'excellence des moniteurs issus de l'École française de ski et de la difficulté accrue à recruter des enseignants de ski en moyenne montagne ou pour les jeunes enfants.

D'abord attachée parlementaire, elle accède au statut d'élue en devenant en 2014 adjointe au maire de Montaimont (commune de 151 habitants, étagée entre 676 et 2 815 mètres, aujourd'hui incorporée à la commune nouvelle de Saint-François-Longchamp).

Élue ensuite conseillère régionale en 2015, elle devient vice-présidente d'Auvergne-Rhône-Alpes où elle est chargée des dossiers agricoles.

Élue députée dans la 3e circonscription de la Savoie en 2017, elle abandonne alors cette vice-présidence. Elle est membre de la commission des finances de l'Assemblée où elle est rapporteure spéciale du budget du tourisme.

Particulièrement sensible à la question des prédateurs, elle propose ce mois-ci en partenariat avec l'ANEM un débat à l'Assemblée nationale après la projection du film *La montagne en sursis*, réalisé par la Mutualité sociale agricole (MSA) de la Haute-Savoie, mettant en lumière les difficultés sociales, sanitaires et psychologiques rencontrées par les éleveurs et les bergers confrontés à la prédation du loup en zone de montagne.

COMITÉ DIRECTEUR

Des raisons d'être optimistes

La réunion du Comité directeur le 11 avril à l'Assemblée nationale était la première pour la nouvelle vice-présidente de l'Association, Frédérique Lardet. Outre l'évocation habituelle des points d'actualité, elle a également été l'occasion d'une présentation par la Banque des territoires des prestations qu'elle propose aux collectivités locales.

En accueillant Frédérique Lardet et en la félicitant pour sa désignation au poste de vice-présidente, la présidente de l'Association, Annie Genevard, a également annoncé l'arrivée au sein du Comité directeur de Jean-Pierre Mirande, conseiller départemental des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que de Daniel Grémillet, sénateur des Vosges (Grand Est), et fait part de la démission de Henri Savornin, ancien maire de Montclar, trésorier de l'ANEM pendant dix ans, en rendant hommage à la constance de son action militante.

La secrétaire générale, Jeanine Dubié, et la vice-présidente ont restitué les récentes réunions départementales qu'elles ont animées (Sainte-Marie-aux-Mines et La Bresse dans les Vosges pour la première, et Saint-Agrève en Ardèche pour la seconde). Les différents projets de loi en cours d'examen au Parlement sur lesquels l'ANEM propose des amendements(1) ont ensuite été évoqués ainsi que ceux restant encore à adopter dans la perspective des prochaines étapes du débat législatif. La question des prédateurs a de nouveau été abordée et le Comité directeur a approuvé une nouvelle stratégie en la matière.

Puis Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la Banque des territoires, a présenté les quatre champs d'intervention de la Banque : attractivité des territoires (à travers le tourisme et le numérique notamment), développement durable (à travers des actions climat-énergie), connectivité des territoires, et innovation (en proposant des solutions sur-mesure). Elle a aussi insisté sur l'attractivité des prêts proposés, allant de 25 à 60 ans, sans équivalent, permettant de financer des investissements tels que les maisons de services au public, la rénovation thermique des bâtiments publics ou encore les réseaux d'eau et d'assainissement. En conclusion, elle a insisté sur le fait qu'il n'existe pas de petits projets et que les élus ne doivent pas hésiter à prendre contact pour faire part à la Banque de leurs ambitions.

(1) Loi d'orientation des mobilités, création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, école de la confiance, et réforme et organisation du système de santé.

FORMATION

Du nouveau pour les élus à l'ANEM

Pour élargir son offre de services aux adhérents et plus généralement aux élus de la montagne, l'ANEM a élaboré une offre de formation spécifique. À cette fin, elle a obtenu l'agrément du ministère de l'Intérieur en tant qu'organisme de formation en septembre 2016, reconduit pour quatre ans en octobre 2018. Une première formation a eu lieu, en décembre 2018, dans les Pyrénées-Orientales, sur les problématiques de mobilités et de transport en montagne.

Pour étoffer et rendre plus efficace son offre, l'Association a conclu, en mars 2019, un partenariat avec le n° 1 de la formation des élus, l'Institut européen des politiques publiques (IEPP), fort de dix années d'expérience en matière de formations individuelles, formations des groupes et des agents au sein des collectivités, ainsi que de formations diplômantes et voyages d'études (1 500 personnes formées chaque année).

L'IEPP va mettre au service de l'ANEM ses compétences et son savoir-faire afin d'enrichir l'offre de formations en termes de nombre, de diversité pédagogique et géographique (formations sur-mesure dans les collectivités ou au siège de l'Association à Paris).

Le nouveau catalogue comprendra, entre autres, des formations sur la préparation des élections municipales, la communication, le bilan de mandat ainsi qu'une offre de formation individuelle ou en groupe en langues étrangères.

Catherine Etchebarne, responsable administrative :
01 45 22 17 59 / c.etchebarne@anem.org
et Véronique Mauclaire, responsable pédagogique :
07 82 25 35 94 / v.mauclaire@anem.org
sont à votre disposition pour vous aider à construire votre projet de formation.

AGENDA MAI

15 au 17 - Congrès national de l'ANETT à la Grande-Motte, organisation territoriale
17 - Commission permanente du CNM à Laprugne (Allier)
22 - Groupe de travail du CNM sur les mobilités
28 - Groupe national sur le loup à Lyon

ÉLUS, VOUS AVEZ DROIT À LA FORMATION UTILISEZ-LE !

FORMATION DES ELUS DE LA MONTAGNE

*D*ans la profusion des offres de formation, **l'ANEM se démarque par son expertise des territoires de montagne et de leurs besoins spécifiques**. Bénéficiaire de plus de 30 années de militantisme au service de la montagne, son catalogue de formation a été pensé pour répondre à leurs problématiques.

La place des communes de montagne dans les grandes intercommunalités, le développement de l'attractivité des stations grâce à une stratégie marketing et un plan d'action, la mobilité et les transports en montagne en passant par les territoires transfrontaliers… autant de thématiques pour lesquelles **l'ANEM accompagne les élus dans l'exercice de leurs responsabilités *via* des formations adaptées à leurs besoins au quotidien.**

L'Association veut répondre au mieux aux attentes de ses élus avec la possibilité de poser des questions à l'avance afin que ses experts formateurs adaptent le contenu de la formation ainsi que la possibilité d'organiser des formations sur-mesure en région.

Chaque élu(e) acquiert 20 heures au titre du droit individuel à la formation (DIF) chaque année. Le DIF s'ajoute aux autres possibilités de formation des élus directement financées par la collectivité.

La Caisse des dépôts et consignations (CDC) assure la gestion administrative, technique et financière d'un fonds de financement et de gestion du droit individuel à la formation des élus locaux. **Retrouvez toutes les informations utiles sur le site : www.dif-elus.fr**

Trop peu d'élus ont recours à la formation pour de multiples raisons. C'est pourquoi nous souhaitons que ceux de la montagne, dont la spécificité des territoires requiert une approche particulière, s'emparent de ce dispositif au service de leur action.

Retrouvez le catalogue des formations ainsi que les bulletins d'inscription sur le site de l'ANEM : www.anem.fr/formations/

Catherine ETCHEBARNE : 01 45 22 17 59 / c.etchebarne@anem.org
et
Véronique MAUCLAIRE : 07 82 25 35 94 / v.mauclaire@anem.org
se tiennent à votre disposition pour vous aider à construire votre projet de formation.

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE